



Le 30 aout 2010

Citoyens de Saint-Zotique

Objet : Probl matique du nettoyage des canaux

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint la proc dure de nettoyage des canaux de Saint-Zotique.

Premi rement, notre strat gie est de permettre la circulation des bateaux de plaisance dans les canaux. Par la suite, en deuxi me vague, nous allons maintenir la circulation tout en nettoyant compl tement les canaux ainsi que les flottants. Pour ce faire, voici la strat gie de fonctionnement.

####  tape 1

- Nettoyage des centres des canaux   l'aide des deux bateaux   faucarder;
- Prioriser les canaux transversaux pour le nettoyage des centres;

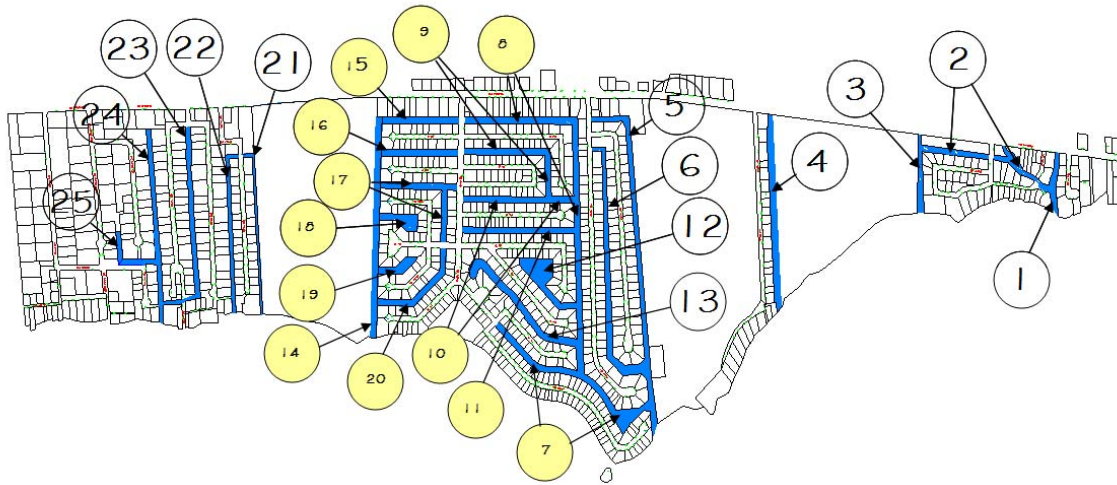
####  tape 2

- En deuxi me vague, nettoyer les canaux menant au lac;
- Ensuite, au deuxi me nettoyage des canaux, faire un nettoyage complet;
- Au troisi me passage, faire un nettoyage complet de fa on s quentielle;
- S'il y a lieu, faire un quatri me nettoyage de tous les canaux;
- Mettre la liste des canaux nettoy s sur le site Internet pour vous permettre un meilleur suivi.

Esp rant le tout conforme   vos attentes, n'h sitez pas   communiquer avec le soussign , si toutefois de l'information suppl mentaire  tait requise.

Veillez agr er, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distingu es.

Sylvain Charland, ing.,  
directeur des services techniques



**Les bateaux sont pr sente­ment dans le ou les canaux suivants:**

Semaine du 21 au 27 aout 2010

Les Canaux suivants ont  t  faucard 

21, 22, 23, 24, 25

**Semaine du 28 aout au 4 septembre 2010**

C dule de nettoyage

1,2,3,4



## F.A.Q.

Q : Pourquoi ne pas ramasser les mat riaux flottants sur les canaux?

R : Parce que le ramassage des flottants s'effectue en m me temps que le faucardage pour acc l rer le nettoyage. De plus, le ramassage des flottants n'aide pas la navigation des bateaux.

Q : Pourquoi vous n'avez pas d but  le faucardage au d but du mois de mai?

R : Le faucardage des canaux est assujetti   un certificat d'autorisation du minist re du D veloppement durable, de l'Environnement et des Parcs (G-7450-16-01-00125001109461), en fonction de la Loi sur l'environnement du Qu bec, cette loi stipule que nous ne pouvons pas d buter avant le 15 juin.

Q : Combien de bateaux sont en fonction?

R : Il y a 2 bateaux en fonction et 3  quipes, ce qui permet de travailler 10   12 heures par jour, 7 jours par semaine.